# EDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉPARTEMENT HAUTE-LOIRE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT

| NOMBRE DE MEMBRES                    |             |   |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents au<br>conseil<br>municipal | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 27                                   | 27          | 27  |

Séance du 20 juillet 2023

N°23-05-12

Date de la convocation 13 juillet 2023

# L'an deux mil vingt trois et le vingt juillet

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

### Présents:

M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M André MOLLE Adjoints, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON M Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, M Benjamin FOULTIER, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

### Absents excusés avec pouvoir :

M Joseph BUGNAZET qui a donné pouvoir à M André MOLLE Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M Frédéric GIRODET M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY

### Absents excusés sans pouvoir

Néant

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

### Objet: Projet d'intégration au PNR du Pilat

Le Parc Naturel Régional du Pilat a engagé une révision de son projet de territoire dans le cadre de sa nouvelle charte 2026-2041. Cette révision peut permettre à la commune de Saint-Just-Malmont d'intégrer le périmètre du parc. De nombreux temps d'échange et groupes de travail se sont déroulés depuis 2021. Il ressort de ces temps de concertation que d'une part toute la commune n'est pas concernée par cette possible intégration puisque seule la partie Nord-Est est éligible, et que d'autre part de nombreuses compétences sont déjà exercées par d'autres organismes auxquels appartient la commune comme la Communauté de Communes Loire Semène, ou le Pays de la Jeune Loire qui interviennent sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'économie, le tourisme... Monsieur le Maire indique également ne pas souhaiter ajouter des contraintes supplémentaires sur l'urbanisme, l'agriculture ou les projets publics qui sont déjà soumis à une très forte réglementation.

### AR Prefecture

ichon

Monsieur le Maire indique également que la structure parc viendrait rajouter une strate administrative supplémentaire non pertinente, même s'il souligne la qualité du travail effectué par ce dernier et le remercie d'avoir été proposé à son intégration. Monsieur le Maire propose donc au conseil de pas intégrer le PNR du Pilat.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits A Saint Just Malmont, le 20 juillet 2023

Le Maire,

Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance Mme Mélanie PICHON

AR Prefecture

043-214302051-20230720-23\_05\_13-DE Reçu le 21/07/2023